

Coordination des habitants de la Rouvraie 4 et d'Aloys-Fauquez 26

Destinataire: Conseil communal de Lausanne et à la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité

Lettre: Bonjour,

NON aux expulsions des habitants de 160 logements !

Le 17 octobre 2018, les habitants des 160 logements des immeubles de l'Av. du Parc-de-la-Rouvraie 4 et de la Rte Aloys-Fauquez 26 à Lausanne ont reçu une lettre de résiliation de leur bail dans un délai d'à peine plus d'une année. La société propriétaire justifie cette mesure par son projet de rénovation complète des deux bâtiments. Ce comportement est scandaleux et irresponsable :

-La nouvelle législation vaudoise adoptée en votation populaire en 2017 prévoit que les locataires soient préalablement consultés. Cette obligation légale n'a pas été respectée !

-Dans des immeubles identiques, aux numéro 6, 8, 10 et 12 de l'Av. du Parc-de-la-Rouvraie, une rénovation du même type a été effectuée sans aucune résiliation de bail. Des solutions respectueuses des locataires existent !

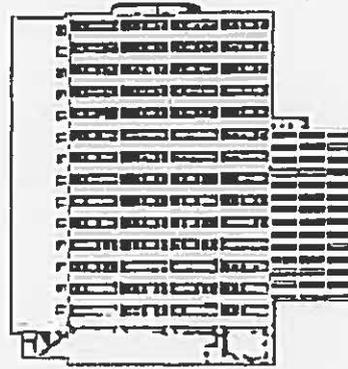
Se reloger dans les mêmes conditions à Lausanne est pratiquement inimaginable. Mettre à la porte des familles avec enfants ou des personnes âgées habitant depuis des décennies dans le bâtiment est socialement irresponsable !

Les soussignés demandent de tout mettre en œuvre pour contraindre le propriétaire des immeubles à revoir entièrement son projet de rénovation pour que celle-ci ait lieu sans aucune résiliation de bail.

NON aux expulsions des habitants de 160 logements !

Pétition au Conseil communal de Lausanne et à la
Cheffe du Département des institutions et de la sécurité

Le 17 octobre 2018, les habitants des 160 logements des
immeubles de l'Av. du Parc-de-la-Rouvraie 4 et de la Rte
Aloys-Fauquez 26 à Lausanne ont reçu une lettre de
résiliation de leur bail dans un délai d'à peine plus d'une
année. La société propriétaire justifie cette mesure par son
projet de rénovation complète des deux bâtiments. Ce
comportement est scandaleux et irresponsable :



- La nouvelle législation vaudoise adoptée en votation populaire en 2017 prévoit que les locataires soient préalablement consultés. **Cette obligation légale n'a pas été respectée !**
- Dans des immeubles identiques, aux numéros 6, 8, 10 et 12 de l'Av. du Parc-de-la-Rouvraie, **une rénovation du même type a été effectuée sans aucune résiliation de bail.** Des solutions respectueuses des locataires existent !
- Se reloger dans les mêmes conditions à Lausanne est pratiquement inimaginable. **Mettre à la porte des familles avec enfants ou des personnes âgées habitant depuis des décennies dans le bâtiment est socialement irresponsable !**

**Les soussignés demandent de tout mettre en œuvre pour
contraindre le propriétaire des immeubles à revoir entièrement son
projet de rénovation pour que celle-ci ait lieu sans aucune
résiliation de bail.**

Nom et prénom	Adresse	Signature
<i>[Signature]</i>	<i>[Adresse]</i>	<i>[Signature]</i>